

CONTRÔLE, GESTION DU CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT



- La sélectivité pour une meilleure efficacité des contrôles
- Une démarche anticipative pour un contrôle efficace de la valeur
- Le contrôle a posteriori : dernier filet de la chaîne des contrôles
- Une lutte acharnée contre la contrebande et le trafic illicite de marchandises
- La lutte contre la contrefaçon pour la protection des consommateurs
- Un contrôle ciblé des voyageurs
- Le règlement transactionnel pour dénouer le contentieux à l'amiable
- La maîtrise du contentieux pour un meilleur recouvrement des créances
- L'amnistie douanière relative à l'article 8 de la Loi de Finances 2013
- L'optimisation de la gestion des marchandises saisies ou abandonnées en douane

■ La sélectivité pour une meilleure efficacité des contrôles

En 2013, l'ADII a consolidé davantage sa démarche de contrôle axée sur l'analyse de risque et la sélectivité en tant que composante essentielle du dispositif du contrôle. L'objectif étant de mieux orienter les contrôles, d'enrichir les règles de ciblage et d'engager des interventions plus étudiées.

Dans ce cadre, un dispositif de contrôle a priori a été mis en place au niveau des principaux bureaux à forte activité commerciale. Il s'agit des Circonscriptions de Nouasser, d'Agadir et de Nador, de la Sous Direction Régionale de Tanger Med et de la Sous Direction Régionale chargée des importations à Casa Port.

Aussi, un mécanisme de surveillance et d'alerte a-t-il été implémenté dans la sélectivité permettant aux agents douaniers de se renseigner, de manière automatique et instantanée, sur les étapes d'une opération de dédouanement et d'intervenir en temps opportun pour un éventuel contrôle approfondi.

Les taux de visite des marchandises enregistrés en 2013 sont de 13 % à l'import et de 9 % à l'export.



■ Une démarche anticipative pour un contrôle efficace de la valeur

Dans le cadre de la lutte contre la fraude en matière de déclaration de valeur, la Douane a amélioré sa démarche anticipative à travers le développement et la diffusion de plusieurs indicateurs d'appréciation couvrant une trentaine de secteurs d'activité sensibles à la fraude et de plusieurs barèmes pour certaines marchandises et articles spécifiques.

De même, et afin de développer les sources d'information en matière de valeur, une base de données dédiée a été déployée dans le système BADR permettant aux opérationnels un accès facile aux référentiels valeur et, par conséquent, l'uniformisation des bases d'appréciation au niveau national.

Ces mesures ont permis, au titre de l'année 2013, le redressement de 6 361 MDH de valeurs déclarées, soit une augmentation de 9,7% par rapport à l'année 2012, générant ainsi des droits et taxes additionnels s'élevant à 2 021 MDH.

Evolution des redressements des valeurs et des recettes y afférentes entre 2010 et 2013



■ **Le contrôle a posteriori : dernier filet de la chaîne des contrôles**

Basé sur une approche sectorielle qui tient compte des spécificités régionales, le contrôle a posteriori a été renforcé par l'adoption d'un plan national destiné à cadrer les contrôles en entreprise.

De même, l'ADII met l'accent sur les mécanismes d'assistance administrative mutuelle internationale dans la lutte contre la fraude douanière à travers le recours à des partenaires étrangers pour s'assurer de la véracité des déclarations effectuées par les opérateurs du commerce extérieur.

Les diverses actions menées dans ce sens ont permis de déceler des écarts ayant trait principalement à la valeur, à l'origine et à l'espèce.



LE CONTROLE A POSTERIORI EN 2013

- Plus de 700 entreprises exerçant dans divers secteurs d'activité ont fait l'objet de contrôles douaniers.
- Plus de 200 MDH de droits et taxes compromis.
- Près de 140 MDH est le montant généré des infractions liées à la réglementation des changes.
- Plusieurs secteurs d'activité contrôlés : tabac, matériels et engins, travaux publics, textile, matériels électriques, électroniques et informatiques.



■ **Une lutte acharnée contre la contrebande et le trafic illicite de marchandises**

En dépit d'un environnement hostile dans lequel opèrent les services douaniers chargés de la lutte contre la contrebande, ces derniers oeuvrent sans relâche pour la sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise nationale.

Durant l'exercice 2013, 7 895 affaires de contrebande ont été réalisées contre 6 689 en 2012, soit une hausse de 18 %.

Les saisies de cigarettes opérées au cours de l'année 2013 ont atteint 19 millions d'unités marquant ainsi une légère baisse de 4% par rapport à l'année 2012 qui a connu la saisie de 19,7 millions d'unités.

Par ailleurs, les services douaniers, notamment aux frontières, ont saisi 41 tonnes de stupéfiants contre 42 tonnes en 2012.

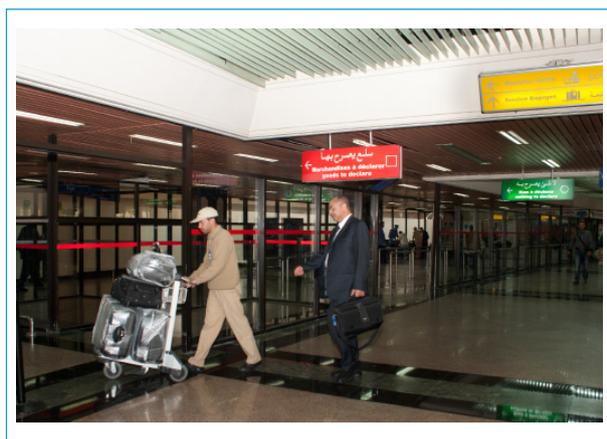
■ La lutte contre la contrefaçon pour la protection des consommateurs

En 2013, l'Administration des douanes a instruit 549 dossiers se rapportant à des demandes de suspension de mise en libre circulation contre 562 dossiers en 2012. Les marques concernées sont placées sous surveillance pour soutenir l'action des services opérationnels, ce qui a permis d'appréhender 198 cas d'importation de marques de contrefaçon contre 128 en 2012, soit une croissance de 54,7%.

Les suspensions réalisées ont porté sur 3,3 millions articles contrefaits contre 1,2 millions enregistrés en 2012, pour une valeur globale de 92 MDH en 2013 contre 33,5 MDH enregistrée en 2012.



Compte tenu de l'intérêt croissant que portent les titulaires de droit aux mesures aux frontières ainsi qu'aux efforts de vigilance consentis par les agents de contrôle en première ligne, l'engagement de l'ADII dans la lutte contre la contrefaçon a été renforcé par l'élargissement de ses attributions en la matière à travers l'amendement du code des douanes en érigeant la contrefaçon de marques en infraction douanière à partir de 2014.



■ Un contrôle ciblé des voyageurs

Au niveau du contrôle de change, et en dépit des campagnes de communication conduites par l'ADII afin de sensibiliser nos concitoyens sur les démarches à suivre pour la déclaration des devises à l'entrée et à la sortie du territoire, la contre valeur des devises saisies s'est élevée à 75 MDH en 2013.

Par ailleurs, l'année 2013 a été marquée par l'interception, lors des opérations de contrôle des voyageurs, de plusieurs articles pouvant porter atteinte à la sécurité de l'Etat et à l'intégrité physique des citoyens (armes, munitions, explosifs, objets tranchants, caméra volante, ...).

■ Le règlement transactionnel pour dénouer le contentieux à l'amiable

Privilégiant le règlement transactionnel des litiges afin de les dénouer en garantissant les intérêts du Trésor, l'ADII a enregistré en 2013 un taux de règlement à l'amiable de 74% des affaires contentieuses.

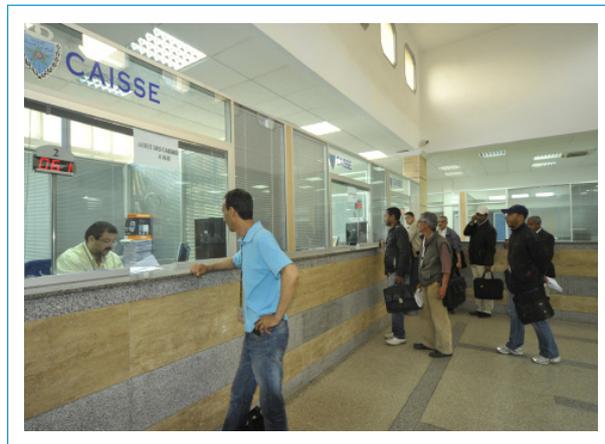
Ce résultat a été obtenu grâce à la mobilisation des responsables chargés du contentieux au niveau central et régional, ainsi qu'à la dynamisation des procédures judiciaires et de recouvrement forcé des créances douanières.



■ La maîtrise du contentieux pour un meilleur recouvrement des créances

L'ADII a poursuivi ses efforts en matière de recouvrement du passif des créances en douane et de mise en application des mesures permettant d'éviter sa reconstitution.

A cet effet, et grâce aux mesures de recouvrement forcé engagées, la Douane a recouvré 6 786 MDH en 2013, dont 6 579 MDH au titre des amendes et condamnations pécuniaires.



■ L'amnistie douanière relative à l'article 8 de la Loi de Finances 2013

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 8 de la Loi de Finances 2013, l'ADII a prévu des mesures permettant d'encourager les redevables à se rapprocher des services de recouvrement avant expiration du délai réglementaire, notamment :

- le lancement de campagnes de sensibilisation et la conduite d'actions de communication,
- la mise en place de cellules dédiées au niveau de chaque région et la désignation de correspondants locaux,
- l'activation du recouvrement forcé,
- la sensibilisation des banques et recours contre les cautions pour le paiement des sommes cautionnées.

Le montant des droits et taxes recouvré au titre de cette opération s'est élevé à 421 MDH.

Par ailleurs, considérant que les comptes d'imputation provisoire constituent une niche importante pour le recouvrement des créances, l'ADII a lancé en 2013 une campagne d'envergure pour la régularisation de ces comptes.

A l'issue de cette campagne, un montant de plus d'un milliard de DH a pu être versé dans le budget général de l'Etat.

■ L'optimisation de la gestion des marchandises saisies ou abandonnées en douane

L'année 2013 s'est soldée par une légère baisse de 1,8% du produit de vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane, en enregistrant environ 125,1 MDH en 2013 contre 127,4 MDH en 2012.

Cette légère régression est due essentiellement au fait que cette administration privilégie, pour certaines catégories de ces marchandises, la cession gratuite dans le cadre de son action sociale et citoyenne.

